

importante. Elle est si importante, au contraire, que jamais comme aujourd'hui la volonté d'union ne s'est concrétisée par autant de manifestations, meetings, résolutions, réunions, envois de télégrammes signés en commun, pour lesquels s'unissent tous les partis nationaux algériens dans un grand nombre de localités.

Autour des travailleurs et de la classe ouvrière algérienne, magnifique d'ardeur pour arracher ses revendications, son droit à la vie, tels ces mineurs qui, au nombre de cinq mille, mènent une grève depuis deux mois contre le patronat des mines, l'ensemble du mouvement national algérien conduit un combat efficace contre la répression. Contre celle-ci, nous élevons une vive protestation à cause de son caractère arbitraire, illégal, forcé.

N'est-ce pas la condamnation la plus cinglante que celle que vous a infligée la cour d'appel d'Aix en acquittant cinq des cinquante-six condamnés du procès de Blida qui s'étaient pourvus en appel ? Il a été reconnu à Aix que les accusés avaient été torturés par la police d'Algérie et que c'est ainsi qu'on leur avait arraché des déclarations.

L'arrêt d'Aix est un test. Il vous a condamné, vous, Gouvernement, il a condamné votre politique.

C'est pourquoi, fort de son droit, le peuple algérien, comme les autres peuples d'Afrique du Nord, considère que lutter contre votre arbitraire, contre votre politique de répression, le rapproche de l'heure de la libération, le rapproche de son indépendance. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. Je consulte l'Assemblée sur le renvoi des interpellations à la suite, demandé par le Gouvernement.

MM. René Lamps et Pierre Métayer. Nous demandons le scrutin.

M. le président. Je suis saisi de demandes de scrutin. Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?... Le scrutin est clos.

(*MM. les secrétaires font le dépouillement des votes.*)

M. le président. MM. les secrétaires m'informent qu'il y a lieu de faire le pointage des votes.

Il va y être procédé. Le résultat en sera proclamé ultérieurement.

— 3 —

TRAFFIC DES PIASTRES ET DE DEVICES EN INDOCHINE

Fixation de la date de discussion d'interpellations.

M. le président. L'ordre du jour appelle la fixation de la date de discussion des interpellations :

1° De M. Kriegel-Valrimont, sur le scandale persistant du trafic des piastres et des devises, sur les conséquences économiques et financières de ce scandale, sur ses bénéficiaires et les mesures que le Gouvernement compte prendre pour y mettre fin ;

2° De M. Robert Manceau, sur le scandale persistant du trafic des piastres en Indochine, sur ses bénéficiaires et sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour y mettre fin.

Quel jour le Gouvernement propose-t-il pour la discussion de ces interpellations ?

M. Robert Schuman, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, malheureusement ou heureusement, je ne suis pas le ministre compétent. D'autre part, je n'ai pas mandat pour répondre. Je m'en excuse.

A la fin de l'intervention de M. Robert Manceau, je pense être en mesure de donner une réponse.

M. le président. C'est votre droit.

La parole est à M. Robert Manceau. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Robert Manceau. Mesdames, messieurs, la demande d'interpellation que j'ai déposée avec M. Kriegel-Valrimont, au nom du groupe communiste, vise à obtenir du Gouvernement l'ouverture d'un débat sur un scandale qui n'a que trop duré : le trafic des piastres en Indochine.

Dans sa réponse à M. Vincent Badie, le 4 décembre, M. le président du conseil a reconnu que le trafic des piastres était une « vieille affaire ». Or, le scandale continue et de monstrueuses

fortunes s'édifient depuis cinq ans à la faveur d'une guerre injuste qui fait couler le sang français et vietnamien.

Dans ces conditions, nous avons le devoir de demander des comptes au Gouvernement, dont « le silence à cet égard témoigne de sa carence et je ne veux pas croire de sa complicité », disait M. Vincent Badie, le 4 décembre.

Quant à nous, communistes, qui n'avons cessé de protester depuis le début, nous affirmons qu'avoir laissé faire un tel trafic pendant cinq ans atteste la complicité des gouvernements qui se sont succédé depuis. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Lorsque ce trafic des piastres fut évoqué devant l'Assemblée, au cours du débat sur l'affaire des « chequards » en mars 1950, les communistes avaient demandé qu'une commission d'enquête avec pouvoirs judiciaires recherche les coupables. Le 8 mars 1950 M. Kriegel-Valrimont démontrait ici la liaison qui existait entre ces deux affaires qui se rejoignent sur le fond et s'étonnait « qu'on n'ait rien dit devant l'Assemblée nationale des considérables trafics sur les devises, les trafics piastres-francs, les trafics piastres-francs-dollars, les trafics piastres avec le dollar de Hong-Kong ».

Le 3 mars 1950, dans le même débat, il accusait le Gouvernement de complicité dans les termes suivants :

« J'accuse le ministre des finances d'avoir refusé communication des éléments qu'il possède sur les trafics qui permettent à quelques-uns de faire des milliards de bénéfices dans le sang de la sale guerre. »

Cela n'a pas empêché l'Assemblée d'étouffer l'affaire en refusant la commission d'enquête avec pouvoirs judiciaires proposée par les communistes qui, seuls depuis le début, veulent faire la lumière.

En mettant fin aux travaux de la commission d'enquête parlementaire, l'Assemblée a évité au Gouvernement de s'expliquer sur le trafic des piastres et encouragé les trafiquants à continuer, en les aggravant, leurs criminelles activités.

Le journal *Le Monde*, par deux articles parus les 20 et 27 novembre sous la signature de M. Jacques Delpuech, confirmait que le scandale continuait.

La valeur de la piastre indochinoise a été fixée arbitrairement à 17 francs en 1945, alors que sa valeur réelle, sur le marché international, est d'environ 8,50 francs. Il est clair, alors que la conversion en francs des piastres dont on dispose est une bonne affaire. Ainsi est né un trafic monstrueux qui se traduit par une avalanche de transferts de piastres et qui s'opère sur une très grande échelle. En l'occurrence, l'administration se révèle impuissante parce que le Gouvernement ne lui donne pas les moyens de mettre fin à ce scandale.

Le fait est confirmé par M. Mariani, administrateur à l'Office des changes, qui, chargé de mission en Indochine, s'explique ainsi dans une note envoyée à la direction générale des finances le 21 février 1950 :

« Il faut reconnaître que l'Office des changes, devant cette poussée, ne constitue qu'une barrière fragile. Outre qu'il ne dispose que d'un personnel insuffisant pour examiner attentivement les demandes — soixante par jour en moyenne — exiger les justifications nécessaires, s'informer sur la provenance des fonds et les motifs véritables des transferts, il n'a, d'une part, aucun texte à opposer aux demandeurs, d'autre part, et ceci à cause de cela, aucune possibilité de sanction quand il découvre que les fraudeurs sont de mauvaise foi. »

C'est ainsi que, sous les aspects les plus divers et souvent légalement, des piastres sont transférées, ce qui fait écrire à M. Mariani dans la même note :

« Ainsi, sous l'apparence d'envois anodins, une personne ayant recours à trois banques, deux fois par mois, pour des secours familiaux, arrive à transférer près de 4 millions de francs par an. »

M. Mariani ajoute qu'en ce qui concerne les transferts par la poste, l'administration est tout aussi impuissante :

« Plus encore que les banques, la poste constitue une fissure redoutable dans le contrôle des transferts d'Indochine en France. La seule poste de Saigon établit des mandats pour 1.200.000 piastres par jour en moyenne, le receveur estimant que neuf sur dix des envois ne répondent à aucune autre nécessité que le désir d'évacuer des capitaux dans la métropole. 95 mandats sur 100 sont des mandats de 25.000 francs, maximum autorisé. »

Cependant, ces opérations ne représentent pas le plus important du trafic et ne sont pratiquées, en général, que par des fonctionnaires, des militaires, y compris des officiers. Des opérations plus vastes et aussi plus lucratives sont pratiquées par des bandes organisées disposant de ramifications dans les milieux financiers de divers pays.